

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE SEPT NOVEMBRE (07/11/2024)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 31 octobre 2024, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 26

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), Mme Laure POUTEAU, M. Frédéric GENRIES, M. Philémon DESSART, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 7

M. Jérôme POUGNAND (Représenté par Monsieur Luc PORTES), **Adjoints**

Mme Danièle SCHATTEL (Représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Jessie COTINET (Représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (Représentée par Madame Any DELCHER), M. Gabin LOPEZ (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), M. DUPARC Robert (Représenté par Monsieur Franck BOUSQUET), Mme Marie CAVALIE (Représentée par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

Madame Claudine MATALA est nommée secrétaire de séance.

14 – 07 novembre 2024

**14. Mise en œuvre du Système National d'Enregistrement (SNE)
des demandes de logement locatif social : délégation du CCAS en
tant que service enregistreur.**

Rapporteur : Madame MATALA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 21 du conseil municipal de la Commune de Moissac du 04 novembre 2021, portant sur l'approbation de la convention à intervenir entre la Préfète de Tarn et Garonne et les services enregistreurs concernant les conditions et les modalités de mises en œuvre du Système National d'Enregistrement (SNE) des demandes de logement locatif social ;

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Moissac du 07 novembre 2024, portant sur le transfert partiel de compétence de la commune de Moissac au CCAS relatif au logement social ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CCAS du 12 novembre 2024, portant sur le transfert partiel de compétence de la commune de Moissac au CCAS relatif au logement social

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la délégation du service enregistreur concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du Système National d'Enregistrement (SNE) des demandes de logement locatif social ;

APPROUVE la désignation du CCAS en tant que service enregistreur concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du Système National d'Enregistrement (SNE) des demandes de logement locatif social ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision, et faire tout ce qui est requis pour en poursuivre l'application.

Pour copie conforme
Moissac, le 08 novembre 2024



Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Claudine MATALA

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :